



Toute entreprise ou organisation a besoin de collecter, enregistrer, modifier, consulter et conserver des informations dans son propre système informatique.

L'information, qui constitue un capital nécessaire à tout organisme pour son activité, doit être protégée de manière appropriée. La Banque Carrefour d'Échange de Données (BCED) peut vous accompagner dans les démarches visant à assurer cette protection.

● L'INFORMATION : UN PATRIMOINE À PROTÉGER

En dehors des locaux et des appareils informatiques, tout ce qui compose le système d'information d'une organisation est immatériel. L'utilisation de ce patrimoine immatériel est rendue possible grâce à un ensemble d'éléments tels que :

- les systèmes informatiques : logiciels, pc, serveurs, imprimantes, téléphones ;
- les organisations : personnes, supports papier ;
- les locaux : bâtiments, postes de travail, lecteurs de badge.

Or, cet environnement matériel est vulnérable ! Il représente en conséquence un danger potentiel pour l'information : les PC portables se volent, les réseaux se piratent, les personnes emportent des données. Les scénarios sont infinis et en constante évolution. La convergence numérique par la multiplication des points d'entrée (tablette, smartphone, voiture...) accentue encore ce phénomène.

● LES IMPACTS POTENTIELS D'UNE PERTE OU D'UNE FUITE DE DONNÉES :

- pertes financières (budget de l'institution concernée) ;
- actions judiciaires (sanctions internes et condamnation de l'autorité) ;
- atteinte à la réputation (plaintes, altération grave et atteinte à l'image) ;

- vol d'identité, harcèlement de personnes ;
- perturbations à l'ordre public ;
- etc.

● INFORMATION SÉCURISÉE

La sécurité d'une information se traduit à 3 niveaux :

- **disponibilité** : l'information doit être accessible au moment voulu ;
- **confidentialité** : l'information doit être accessible uniquement par les personnes autorisées à la consulter ;
- **intégrité** : l'information ne peut pas être modifiée ou détruite de façon non autorisée.

● QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR RISQUE ?

Un risque sur la sécurité de l'information se définit par la combinaison d'une gravité (ampleur du risque lié à la nature des informations et au caractère préjudiciable des impacts potentiels) et d'une vraisemblance (probabilité d'un risque). Pour qu'il y ait risque, il faut :

- une menace, représentée par un humain ou un logiciel, malveillant ou non, interne ou externe ;
- une vulnérabilité qui sera exploitée par la menace.

● LE SAVIEZ-VOUS ?

1. Près de 50% des fuites de données sont dues à des utilisateurs internes, par accident ou négligence.
2. 100 nouveaux logiciels malveillants sont créés chaque minute.
3. « 123456 » est le mot de passe le plus utilisé au monde, juste devant « password ».
4. 15, 9 et 6 \$: les prix moyens de comptes Apple, Amazon et Facebook piratés.
5. 3.205 cas de fraude en ligne recensés en Belgique en 2017 pour un butin de plus de 2,5 millions €.
6. En moyenne, plus de 300 entreprises sont victimes quotidiennement en Belgique de cyberattaques.
7. 90% des belges sont connectés sur Internet et 65% d'entre eux ne savent pas comment se protéger.





PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ EN SE POSANT LES BONNES QUESTIONS

En tant qu'utilisateur d'information, notre activité est au cœur des enjeux liés à la sécurité. Pour l'optimiser, un bon point de départ est de se poser certaines questions.

- Le mot de passe de mon poste de travail est-il « robuste » et récent ?
- Le coffre de ma voiture est-il un lieu sûr pour ma tablette, mon pc portable ?
- Dois-je vraiment emporter ces données sensibles sur ma tablette ?
- Comment réagir quand une personne inconnue erre dans les couloirs de mon service ?
- Est-ce normal de trouver des feuilles abandonnées près de l'imprimante ou la photocopieuse ?
- Dois-je prêter mon badge d'accès à un collègue qui a oublié le sien ?
- Le réseau WiFi public que je viens de détecter sur cette aire d'autoroute est-il fiable ?
- Est-ce normal de recevoir un mail d'un de mes collègues m'invitant à accéder à un site inconnu ?

- Puis-je consulter directement une clé USB trouvée dans le train ?
- Puis-je transférer ce mail, avec toute la conversation liée ?

PROMOUVOIR LA SÉCURITÉ EN COLLABORATION AVEC LE CONSEILLER EN SÉCURITÉ ET AVEC LA BCED

Véritable « omnipraticien de la sécurité », le **conseiller en sécurité** conseille sa direction au sujet de tous les aspects de la sécurité de l'information. Il a pour rôle de promouvoir les règles de sécurité liées à l'activité de son organisme, de contrôler les mesures de sécurité mises en place et d'émettre des avis de manière objective et autonome. Il exerce sa fonction en toute indépendance et ne peut exercer d'activités incompatibles avec sa mission.

Le conseiller en sécurité doit être la première personne sollicitée pour améliorer la sécurité au sens large, signaler un incident ou obtenir de l'information. C'est le point de contact interne pour la sécurité de l'information.

Dans cette optique, la **BCED offre** :

- un **support** aux conseillers en sécurité, pour les aspects liés à la sécurisation des échanges de données ou à la mise en place de sources authentiques ;
- une **expertise** en termes de sécurité de l'information et en protection des données à caractère personnel ;
- des **conseils** et un **accompagnement** à la mise en œuvre d'un système de management de la sécurité de l'information.

La BCED se préoccupe également de la responsabilisation de chaque acteur (organisations, agents, sous-traitants,...) dans le cadre d'échanges de données ou de la mise en place de sources authentiques.

L'OFFRE DE SERVICES DE LA BCED DANS LE CADRE DE LA SÉCURITÉ DES DONNÉES :

- **avis de sécurité, analyses de risque** dans le cadre de projets de partage de données ;
- **sensibilisation des agents à la sécurité de l'information** dans le cadre du partage de données ;
- **aide et support ponctuels aux conseillers en sécurité** dans la mise en œuvre des mesures concernant le partage et le stockage de données dans le cadre de la politique de sécurité.

